

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011**  
~~~~~

ZAC LA CROIX
RÉTROCESSION DES PARCELLES A3222, A3223, A3224, A3671, A3672, A3674, A3675, F1035, F1037, F1039, F1043, F33, F35, F978, F993, F998

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Bernard DOUYSSET à M. Franck DELPLACE

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents : M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu la délibération du 18 avril 2011 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le dossier de création modifié,

Vu que la commune de Gignac est actuellement propriétaire de plusieurs parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC la Croix :



Numéro de parcelle	Superficie en m ²	Destination
I14 A 3222	288	Terrain
I14 A 3223	155	Délaissé de voirie
I14 A 3224	44	Délaissé de voirie
I14 A 3255	355	Terrain
I14 A 3671	552	Terrain
I14 A 3672	146	Terrain
I14 A 3674	251	Terrain
I14 A 3675	138	Terrain
I14 F 1035	1 268	Terrain
I14 F 1037	533	Terrain
I14 F 1039	10 153	Terrain
I14 F 1043	1 306	Terrain
I14 F 33	1 650	Terrain
I14 F 35	3 880	Terrain
I14 F 978	50	Bâtiment
I14 F 993	967	Voirie
I14 F 998	495	Voirie

Vu la délibération de la commune de Gignac du 29 septembre 2011, portant sur la rétrocession en faveur de la communauté de communes Vallée de l'Hérault des parcelles A3222, A3223, A3224, A3225, A3671, A3672, A3674, A3675, F1035, F1037, F1039, F1043, F33, F35, F978, F993, F998, à l'euro symbolique.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accepter la rétrocession de la commune de Gignac à la communauté de communes Vallée de l'Hérault, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées A3222, A3223, A3224, A3671, A3672, A3674, A3675, F1035, F1037, F1039, F1043, F33, F35, F978, F993, F998;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 543 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

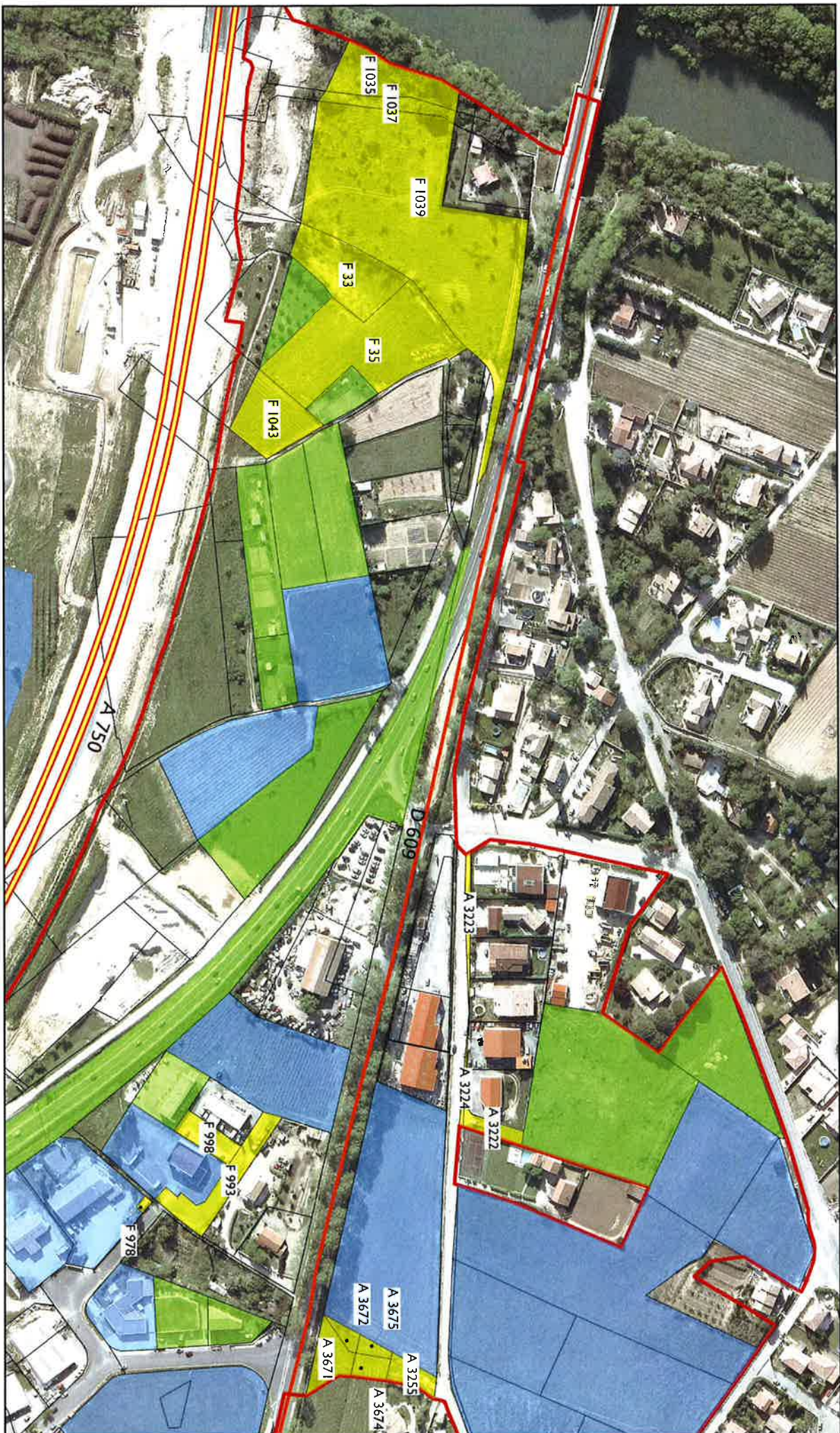
Le Président de la communauté de communes





Commune de Gignac


Z.A.C LA CROIX - Retrocession des parcelles communales



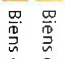
 Périmètre de la Z.A.C.

Statut des acquisitions

 Biens achetés

 Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire

 Biens en cours d'achats : parcelles proposées à l'achat au Conseil communautaire

 Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu

 Route départementale

 Autoroute

